

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-162 du 2 Juillet 1976

modifiant le décret n° 75-19 du 24 Janvier 1975 et portant nomination du Commandant François DOSSOU en qualité de Gouverneur de la République Populaire du Bénin auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement,
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la Loi n° 62-41 du 31 décembre 1962, autorisant l'adhésion de la République Populaire du Bénin au Fonds Monétaire International, à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale de Développement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Capitaine Augustin HONVOH, les dispositions de l'article 2 du décret n° 75-19 portant nomination du Gouverneur de la République Populaire du Bénin auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement.

ARTICLE 2.— Est nommé Gouverneur auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement :

- le Commandant François DOSSOU, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures.

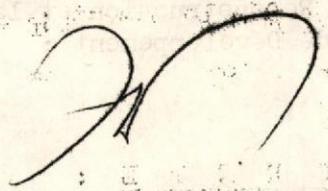
ARTICLE 3. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU
Intendant Militaire de 3^o Classe

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MF 6 MCT 4 Ministères 13
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IGE-DCCT-ONEPI-Gde.-Chan.-5 BCEAO-BIRD-AID-FMI-
BBD 8 MIA 2 DCF-DTCP 8 DAF 2 JORPB 1